

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
ET DE FONCTIONNEMENT
DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE
DU VAL DE SEINE
1240 Rue du MI Foch – 76580 LE TRAIT
☎02.35.37.91.55 - 📠 02.35.05.30.88
cmdvs.secretariat@laposte.net**

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

lundi 25 février 2019

Le vingt cinq février, les membres du comité syndical du Syndicat mixte de Gestion et de Fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Val de Seine, légalement convoqués, se sont réunis à 18h30 en Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean Delalandre.

Étaient présents :

Délégués titulaires : Mesdames Marie-Claude Beaufiles, Pierrette Canu, Marie-Eliane Claudet, Annic Dessaux, Nadine Devaux dit Lalande, Annie Leloup, Carole Moretti, Claudine Savalle (pouvoir Monsieur Metot)
Messieurs Jean Delalandre, William Guillard (pouvoir Monsieur Callais), Michel Jacq, Henri Kazmierczak, André Leborgne, Jean-Pierre Rigaudier,

Délégués suppléants : Madame Danièle Vepierre, Monsieur Philippe Lachèvre

Excusés (es) : Madame Evelyne Lapeyre, Monsieur Yves Leroy,

Étaient également présents :

M. Frantz Couvez, Directeur du Conservatoire du Val de Seine

Mesdames Nathalie Brière, Lydie Dambricourt, Valérie Lebrun représentant l'équipe pédagogique

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du 10 décembre 2018,
- Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- Questions diverses

Monsieur Delalandre ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à Monsieur Michel Jacq, nouvellement nommé membre titulaire de la commune de St Pierre de Varengeville suite à la démission de Madame Patricia Woessem du conseil syndical.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président demande l'accord du comité pour ajouter à l'ordre du jour le vote des statuts, pour une deuxième fois, suite à la demande des services de la préfecture. Cet ajout est accepté.

1/ Secrétaire de séance :

Monsieur Henri Kazmierczak

2/ Approbation du compte rendu du 10 décembre 2018

Madame Canu, absente lors de cette dernière réunion, souhaite exprimer deux remarques sur ce compte rendu. La première étant sur les propos retranscrits de Madame Valérie Lebrun où Madame le Maire pense qu'il n'est pas contradictoire de faire des compliments sur la qualité des prestations musicales, du travail fourni tant par les professeurs que par le personnel administratif et d'estimer que le conservatoire est trop coûteux pour sa commune.

Quant à la deuxième remarque sur des propos qu'auraient pu tenir Monsieur Bernard Léger, Madame Canu précise qu'elle a toujours entendu dire de sa part qu'il reconnaissait la qualité du Conservatoire mais que c'était une charge importante pour sa commune.

Madame Valérie Lebrun précise sa pensée. Monsieur le Président ne souhaitant pas engager un nouveau débat, soumet met au vote ce compte rendu :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Madame Canu)

3/ Débat d'orientations budgétaires 2019

Monsieur Delalandre souligne que le document envoyé à chacun qui retrace le Conservatoire dans un contexte à la fois local et national, dresse des perspectives budgétaires pour l'année 2019. Le compte administratif 2018 est bien entendu provisoire étant donné qu'il n'a pas été, à ce jour, comparé au compte de gestion transmis par la Perception.

Quelques questions et réponses apportées par Monsieur Couvez :

- Monsieur Guillard s'interroge sur le manque d'un reste à réaliser en investissement.
Vu l'acquisition d'instrument régulier mais toutefois limité, les achats se font en début d'année civile ce qui ne déclenche pas de reste à réaliser.
- Monsieur Jacq souhaite connaître le nombre d'élèves par discipline et professeur.
La réponse sera apportée au prochain conseil.
- Monsieur Jacq demande pour quel motif les professeurs partis ont été remplacés par d'autres avec des contrats comprenant moins d'heures.
Ce n'est qu'un réajustement du temps hebdomadaire en fonction du nombre d'élèves par disciplines, en l'occurrence trompette et trombone.
- Madame Canu désire connaître les raisons du montant de 6 716 € d'heures supplémentaires et ce qu'il représente en volume horaire.
Ces heures sont générées par une demande de certaines communes de séances ponctuelles qui sont à la fois une dépense en heures supplémentaires mais qui correspondent à une recette en animations scolaires. C'est également la souplesse de notre structure qui permet, sur un temps déterminé d'un professeur, d'avoir la possibilité d'inscrire un élève supplémentaire sans attendre la rentrée prochaine. C'est aussi une réorganisation des services correspondant à la volonté du Conseil Syndical, de diminuer ces heures.
- Monsieur Jacq demande si les heures supplémentaires seront toujours en baisse en 2019
Oui, le travail engagé sur la réduction des heures supplémentaires continuera en 2019.

Monsieur Kazmierczak rappelle qu'on ne peut pas comparer une gestion des heures supplémentaires d'une commune par rapport à la gestion des heures supplémentaires du Conservatoire. Si le temps imparti du professeur permet d'avoir vingt élèves, il est impensable de renvoyer deux élèves supplémentaires pour garder l'objectif, heures supplémentaires = 0. Davantage d'élèves donnent davantage de recettes.

S'agissant des interrogations que pourrait avoir Monsieur Jacq, Monsieur Delalandre ne voit aucune objection à ce qu'il se rende au Conservatoire pour obtenir des réponses.

Quoi qu'il en soit, dans l'absolu, les heures supplémentaires, qui sont très limitées, ne préoccupent aucunement Monsieur le Président. Le Conservatoire se porte bien.

Monsieur Delalandre informe les membres du conseil syndical de son souhait de titulariser les professeurs qui ont obtenu leurs concours. Depuis huit années aucun concours n'avait eu lieu aussi il n'est pas envisageable de bloquer aujourd'hui leurs titularisations. L'impact financier est tout à fait raisonnable sachant que dans les années futures par les cinq départs en retraite, s'il le fallait, un rééquilibrage pourrait s'établir. Monsieur Delalandre ne veut pas alimenter une certaine précarité en renouvelant sans cesse des contrats pour des postes que l'on sait indispensable pour le bon fonctionnement de la structure.

Monsieur Kazmierczak rejoint totalement ce raisonnement et souhaite qu'auparavant le périmètre du Conservatoire soit assuré. Monsieur Delalandre ne pense pas qu'il faille s'inquiéter au regard de la convention en cours d'élaboration avec la CACVS et du départ éventuel de la commune de St Pierre de Varengville qui ne peut se faire rapidement.

Madame Nathalie Brière prend la parole pour soutenir ses collègues, en demande de titularisation, pour rappeler leur investissement important au Conservatoire tant du point de vue humain que professionnel. Ces personnes sont d'excellents musiciens et ont fourni un travail conséquent pour obtenir ce concours. Ne pas être titularisé serait pour eux une catastrophe dans leur déroulement de carrière.

Monsieur Guillard dit son inquiétude quant au remplacement de Madame Marie-Sylvie Pillon au secrétariat qui a engrangé des compétences d'années en années. Qu'est-il prévu pour ce passage de relais. Monsieur Guillard demande que le recrutement soit fait dès aujourd'hui pour une prise de fonction en binôme dès le 1^{er} septembre prochain.

Monsieur Delalandre est conscient de la difficulté d'un recrutement adéquat et encourage chacun à en parler autour de soi. La fiche de poste est prête. Le recrutement va être lancé.

Après ce débat d'orientations budgétaires,

Vu l'article L23312-1 du CGCT,

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical relatif à la tenue de ce débat,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité

VALIDE que le Rapport d'Orientations Budgétaires a bien été présenté en sa réunion du 25 février 2019

4/ Point supplémentaire : vote des statuts

A la demande des services de la Préfecture l'article 3 doit être rectifié et les statuts votés de nouveau par chacun des conseils municipaux des communes adhérentes au syndicat

Article 3 : siège du Syndicat

Le siège du Syndicat mixte est fixé au 1240 rue du Mal Foch 76580 LE TRAIT

Il pourra être transféré par délibération du comité syndicat

Transformé en :

Article 3 : siège du Syndicat

Le siège du Syndicat mixte est fixé au 1240 rue du Mal Foch 76580 LE TRAIT. Il pourra être transféré dans le cadre d'une procédure de modification statutaire de l'article L.5211-20 du CGCT

Vote pour ces nouveaux statuts :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5/ Questions diverses

Madame Canu prend la parole pour exprimer son mécontentement sur l'intervention écrite de Monsieur le Président auprès des familles de St Pierre de Varengueville, pour annoncer le souhait de retrait du syndicat de son conseil municipal. Elle qualifie cette manière de faire plutôt cavalière et aurait préféré donner au préalable son accord sur ce courrier. Les parents ont été très inquiets et une réunion en Mairie a dû être provoquée pour expliquer les raisons de ce choix. Pour cette soirée d'échanges avec les familles Madame Canu évoque son irritation de voir Monsieur Couvez assister à cette réunion où il n'avait pas été invité. En revanche, elle déplore que Monsieur Delalandre ne soit pas encore venu aux réunions de conseil, invitation faite à trois reprises. Monsieur Delalandre rappelle qu'il est libre d'adresser tout courrier d'autant que ce dernier n'était pas diffamant, juste une transparence de la situation. C'était un courrier apaisé. Monsieur Delalandre donne lecture du courrier de Madame Canu et du courrier adressé aux familles.

Monsieur Guillard souhaite connaître les disponibilités du Conservatoire pour une prestation musicale en bord de seine, lors de la descente des bateaux le dimanche 16 juin pour les festivités de l'Armada.

Monsieur Delalandre, en tant que Maire de la ville de Duclair, a déjà fait une demande auprès de Monsieur Couvez et le Conservatoire sera présent sur les quais de Duclair. Il invite Monsieur Guillard de se rapprocher de Monsieur Couvez pour traiter cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président informe que le vote du budget 2019 est fixé au vendredi 29 mars et la séance est levée à 19h40.